LA BIOÉTHIQUE

ET LES DROITS FONDAMENTAUX

21 MARS 2024

14H00 - 17H40



Amphithéâtre Huvelin

Université Jean Moulin Lyon III 15 quai Claude Bernard

13h45 | Accueil

14h00 | Mot d'accueil

Caroline CHAMARD-HEIM, Vice-Doyenne de la Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3

Maxime MASSOT, Étudiant en M2 Droit public fondamental et co-président de l'ADPF

Propos introductif

14h15 | De la loi du 29 juillet 1994 à celle du 2 août 2021 : les lois Bioéthique au service de la fondamentalisation du droit ?

Xavier BIOY, Vice-Doyen de la Faculté de droit, Université Toulouse-1 Capitole

Q Bioéthique et vie privée et familiale

14h40 | Vers la reconnaissance d'un droit à l'enfant?

Anne-Laure YOUHNOVSKI-SAGON, Maître de conférences en droit public, Université Jean Moulin Lyon 3

15h05 | Les données bioéthiques : des données comme les autres ?

Ludovic PAILLER, Professeur de droit privé, Université Jean Moulin Lyon 3

15h30 – 16h | Débats et pause

Q Bioéthique et dignité

16h00 | La patrimonialisation du corps humain et de ses produits

Christophe ROUX, Professeur de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3

16h25 | De la liberté au droit de mourir

Martine LOMBARD, Professeure émérite de droit public à l'Université Paris-II Panthéon-Assas

Propos conclusif

16h50 | L'apport de la jurisprudence strasbourgeoise en matière de bioéthique

Elise ROUMEAU, Maître de conférences en droit privé, Université Grenoble-Alpes

17h15-17h40 | Débats et clôture des travaux